



## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

L'an deux mille dix-sept, le treize avril à dix-huit heures, a eu lieu à Cap Cinéma à Moulins, le Conseil Syndical du SICTOM Nord Allier, sous la présidence de Monsieur Didier PINET, Président.

Membres en exercice : 144

Date de convocation : 6 avril 2017

Membres présents : 82

Membres votants : 97

**Etaient présents :** Jacques BRÉCHIGNAC, Yves LENOIR, Jean-Pierre MÉTHÉNIER, Jean-Luc ALBOUY, Gilbert LARTIGAU, Geneviève PETIOT, Yves VÉNIAT, Michel SIMON, Didier PAQUERIAUD, Eric TOURRET, Alain CHERVIER, Michel BAYON, Olivier LECATRE, Jacqueline TORTEL, René MACÉ, Eric CHOMEL, Michel BORDE, Michel LALOI, Raymond JOURDIER, Noël PRUGNAUD, Danièle THIÉRIOT, Anne-Marie DAVOUST, Jacky SIGNORET, Daniel LOMBARD, Robert ÉRAUD, Olivier LARTIGAUD, Didier PINET, Christian PLACE, Dominique LEGRAND, Sylvie EHRET, Guy GILARDIN, Marie-Thérèse GOBIN, Françoise de CHACATON, Martine AURAMBOUT-SOULIER, Madeleine BÉTIAUX, Daniel ROSSEEL, Gérard DEVÈNE, Sébastien CHARLES, Jean-Claude LEFEBVRE, Patrick CLOSTRE, Armand FRÉTY, Jean-Paul PETIT, Odile DURET, Guillaume MARGELIDON, Michel REYNARD, Yves LANCHAIS, Gérard RABET, Patrick BERTRAND, Régis SZALKO, Michel CLAIRE, Bernard EUZET, Colette ROBOTA, Claude GOURLIER, Eric de BURE, Sylvette ANDRÉ, Jean-Maurice ROY, Laurent DESMYTTER, Annie-France POUGET, Sandrine FARDEAU, Jean-Luc DEVAUX, Isabelle PETIOT, Roland BION, Hubert REIGNEAUD, Pascal THÉVENOUX, Séverine LANDRÉ, Brigitte DEVAUX, Yves-Alain NOEL, Christian DESMOULES, Alain SOUFFERANT, Serge LAFORET, Jean-Pierre PAUTONIER, Christophe GIRARD, Jean-Pierre FARGUES, Martine HIVET, Michel LAFAY, Corine DUPOUX, Odile PIERROT, Louis NAUX, Philippe VADROT, Alain de LA BUHARAYE, Isabelle DELHAU, Christophe BRESSON.

**Etaient excusés :** Pascale FOUCAULT, Patrick FINAT, Sébastien JOLY, Philippe GONTHIER, François REGNAULT, Rola SPANGENBERG, Catherine SCHINTONE, Gérard ROSSFELDER, Max CHAUSSIN, Régis DACHER, Chantal VILLETTE, Annick DELIGEARD, Laurent TALON, Jean-Jacques LABUSSIÈRE, Gérard RENAUD, Jean-Pierre MÉTÉNIER, Guy HOURCABIE, François PASQUET, Jean-Claude ALBUCHER, René FAVIER, Adeline BARRAUD, Daniel DAUMUR, Bertrand SÈVE, Michel BRENOT, Christian DUPRÉ, Véronique LEMAIRE, Jacques CABANNE, Nicole BERTRAND, Stéphanie PURAVET, Bernard AUBOIRON, Laura BRIAND, Pascal PERRIN, Frédéric VERDIER, Jean-Pierre GALLAUD, Marie-Thérèse JACQUARD, Michel SAMZUN, Odile RABOUTOT.

**Avaient donné pouvoir :** Pascale FOUCAULT à Jean-Pierre MÉTHÉNIER, Annick DELIGEARD à Noël PRUGNAUD, Jean-Pierre GALLAUD à Françoise de CHACATON, René FAVIER à Michel BORDE, Christian DUPRÉ à Christian PLACE, Véronique LEMAIRE à Dominique LEGRAND, Jacques CABANNE à Gilbert LARTIGAU, Bernard AUBOIRON à Jacky SIGNORET, Laura BRIAND à Michel LAFAY, Pascal PERRIN à Régis SZALKO, Frédéric VERDIER à Eric TOURRET, Marie-Thérèse JACQUARD à Yves LANCHAIS, Michel SAMZUN à Bernard EUZET, Sébastien JOLY à Didier PINET, Alain DENIZOT à Jean-Luc ALBOUY.

**Secrétaire de séance :** Guillaume MARGELIDON.

**Assistaient également à la réunion :** Sophie BONILLO, Thierry GAUDET, Nadia GODIGNON, Vincent TISSIER, Roger BORDE, Lionel ADAMCIK, Jocelyne VEVRE du SICTOM Nord Allier.

**Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical a pu valablement délibérer**

# TABLE DES MATIERES

**1/ APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS SYNDICAUX DU 16 MARS 2017 ET 30 MARS 2017**

**2/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**3/ EXAMEN ET VOTE DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016**

- Budget Principal
- Budget annexe collecte sélective
- Budget annexe CSDU

**4/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°1 : EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT DE CHEZY**

**5/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°2 : EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT DE CHEZY**

**6/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°3 : EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT DE CHEZY**

**7/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°8 : REALISATION DE QUAI DE TRANSFERT**

**8/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DECHETERIES**

**9/ BUDGET CSDU : AUTORISATION DE PROGRAMME N°7 : COUVERTURE DEFINITIVE DE LA ZONE 3**

**10/ EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017**

- Budget Principal
- Budget annexe collecte sélective
- Budget annexe CSDU

**11/ VOTE DES PRODUITS DE TEOM 2017**

**12/ DETERMINATION DES CONDITIONS TARIFAIRES POUR LA REDEVANCE SPECIALE**

**13/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC ECOFOLIO**

**14/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LE SIROM DE LURCY LEVIS POUR LA GESTION DE LA CONVENTION ECOFOLIO**

**15/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LE SIROM DE LURCY LEVIS POUR LA GESTION DU CONTRAT ECO-EMBALLAGES**

**16/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL**

**17/ QUESTIONS DIVERSES**

M. le Président énonce les excusés et les pouvoirs. Il remercie les délégués de leur présence, le quorum est atteint.

Monsieur PINET informe l'ensemble des élus que cette séance sera enregistrée. A chaque prise de parole, il demande que la personne donne son nom et parle dans le micro mis à disposition.

Monsieur Guillaume MARGELIDON est désigné secrétaire de séance.

## **1/ APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS SYNDICAUX DU 16 MARS 2017 ET 30 MARS 2017**

### Extrait de la délibération

Monsieur le Président rappelle qu'il a transmis pour information les comptes rendus des derniers Conseils syndicaux des 16 mars 2017 et 30 mars 2017.

Il demande aux délégués si les comptes rendus appellent des réserves ou des observations. Ces comptes rendus sont approuvés.

## **2/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Président rappelle que les listes des candidats devaient être déposées avant le 11 avril 2017 - 14h00. A ce jour, une seule liste est connue.

### Extrait de la délibération

**VU** l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Publiques qui prévoit la mise en place d'une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent,

**VU** l'article L.1411-5 du CGCT fixant la composition d'une Commissions d'Appel d'Offres,

**VU** l'article D.1411-5 du CGCT stipulant les conditions de dépôt des listes,

**Vu** la délibération AG\_DEL170330\_03 du 30 mars 2016 par laquelle le Conseil Syndical a constitué une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent et a défini les modalités de dépôt des listes candidates,

**CONSIDERANT** qu'une seule liste a été déposée au SICTOM Nord-Allier dans le délai imparti et qu'elle est composée de la façon suivante :

#### Membres titulaires :

- Mme BÉTIAUX Madeleine
- M. BORDE Michel
- M. SZALKO Régis
- Mme LEGRAND Dominique
- Mme de CHACATON Françoise

#### Membres suppléants :

- M. LANCHAIS Yves
- M. VERDIER Frédéric
- Mme DURET Odile
- M. JOLY Sébastien
- Mme THIÉRIOT Danièle

**VU** l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que l'assemblée peut se prononcer sur le fait de ne pas procéder aux nominations au scrutin à bulletin secret,

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de se prononcer sur la liste déposée.

### **Le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

⇒ **ACCEPTE** que le scrutin se déroule à main levée,

⇒ **DECLARE** la Commission d'Appel d'Offres composée de la manière suivante :

#### Membres titulaires :

- Mme BÉTIAUX Madeleine
- M. BORDE Michel
- M. SZALKO Régis
- Mme LEGRAND Dominique
- Mme de CHACATON Françoise

#### Membres suppléants :

- M. LANCHAIS Yves
- M. VERDIER Frédéric
- Mme DURET Odile
- M. JOLY Sébastien
- Mme THIÉRIOT Danièle

Monsieur PINET précise qu'en l'absence d'un membre titulaire, un suppléant sera appelé dans l'ordre de la liste définie en commençant par le premier membre, puis le deuxième membre et ainsi de suite...et non de manière aléatoire.

### **3/ EXAMEN ET VOTE DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016** **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016**

Monsieur le Président donne la parole à Mme BÉTIAUX qui présente le document regroupant le compte administratif 2016, l'affectation des résultats 2016 ainsi que la proposition du budget primitif 2017.

Il est rappelé que le compte de gestion 2016 est établi par le trésorier principal, et le compte administratif 2016 est établi par le SICTOM Nord Allier.

Le projet de budget 2017 intègre l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2016, ces derniers étant en totale concordance avec les comptes de gestion du comptable public.

La présentation du compte administratif 2016 et du projet de budget 2017 appelle les remarques suivantes.

#### Budget primitif 2017 - Autorisation n°8 : réalisation d'un quai de transfert

M. LOMBARD évoque le coût élevé de la réalisation d'un quai de transfert. Il demande à ce que soient exposés à l'ensemble des délégués, lors d'une prochaine réunion, la technicité d'un quai de transfert ainsi que les aménagements qui seront créés.

M. PINET répond que le coût de la création du quai de transfert est basé sur des coûts similaires à celui réalisé en 2016 par le SICTOM de la région montluçonnaise. Il reste donc approximatif, étant précisé que le dimensionnement du quai de transfert est lié au tonnage de déchets transités.

Une présentation sera faite lors d'un prochain conseil.

#### Budget primitif 2017 - Autorisation n°9 : travaux sur le réseau des déchèteries

M. LOMBARD demande si la fréquentation des déchèteries ainsi que leur production ont été prises en considération. Sans parler de ne supprimer aucun service, il s'interroge sur la pertinence de ces travaux sur l'ensemble des déchèteries par rapport aux besoins des usagers.

M. LOMBARD demande s'il est prévu des modifications d'implantation des déchèteries liée à l'évolution du périmètre du syndicat.

M. PINET répond qu'il n'est pas prévu de changement, il précise toutefois qu'une 9<sup>ème</sup> déchèterie celle de Lurcy-Lévis, pourrait prochainement être gérée par le SICTOM Nord Allier.

Le programme de travaux a été séquencé par ordre de priorité. Ainsi dès 2017, commenceront les travaux de mise en sécurité (dispositifs anti-chutes et sécurité incendie) sur les déchèteries qui en sont dépourvus. Ensuite, le programme de travaux, établi en tenant compte de leur fréquentation, sera réparti sur plusieurs exercices, soit jusqu'en 2024.

M. PINET indique que toutes les déchèteries fonctionnent plutôt très bien. Leur fréquentation est en progression. Cette forte activité génère quelques larcins, voire des menaces envers les gardiens. Il est donc nécessaire qu'elles soient repensées dans leur fonctionnement afin de simplifier leur utilisation par les usagers.

M. LOMBARD a pu constater personnellement à plusieurs reprises l'impatience des usagers venant décharger leurs déchets et un certain incivisme. Il témoigne que lorsque les déchets apportés sont déjà triés dans le véhicule, le déchargement en est simplifié, d'autant que le gardien est présent pour guider l'utilisateur.

M. PINET confirme que ce témoignage corrobore ce qu'on relève au quotidien dans les déchèteries.

#### Budget primitif 2017 - budget principal : section de fonctionnement

M. LARTIGAU demande, au regard de l'arrêt définitif de l'UTVD, si la somme de 700 000 € inscrits en dépenses imprévues va financer les pénalités prévues dans le marché.

M. PINET répond que le SICTOM Nord Allier va prochainement aborder le sujet des pénalités avec les entreprises qui avaient contractualisé.

Il confirme qu'habituellement le montant des dépenses imprévues n'est pas aussi élevé.

M. LARTIGAU indique qu'une hausse de 7 % est trop importante. Le syndicat propose aux administrés un service public qui devient de plus en plus coûteux en matière de déchets.

M. PINET répond qu'il s'agit effectivement d'un service coûteux mais un service quotidien et indispensable.

M. PINET précise que l'augmentation de 7% n'est pas uniquement liée au changement du mode de traitement des déchets. Cette hausse est nécessaire pour financer le quai de transfert, les études de faisabilité, les travaux de voirie, l'acquisition de véhicules pour transporter les déchets etc...

*L'inscription en dépenses imprévues va donc permettre d'équilibrer un budget qui prévoit une augmentation de 7 % de TEOM. Mr PINET rappelle qu'il s'agit de lisser sur plusieurs années une augmentation inévitable du coût du traitement, afin que ce soit moins « douloureux » pour les usagers.*

*Il rappelle que le cabinet d'études CALIA prévoyait les hausses suivantes :*

- 5 % en 2016, soit 98 €/hab,
- 3 % en 2017,
- 14 % en 2018,
- 14 % en 2019,
- 2 % en 2020, soit 134 €/hab,

*représentant une augmentation in fine de 43,36 %.*

*Néanmoins, M. le Président souhaite que les négociations sur les moyens de mutualisation avec le SICTOM Sud Allier et la Société Publique Locale aboutissent à des coûts plus faibles. Mais il rappelle qu'il n'y a aucun territoire pour qui le déchet est gratuit.*

*M. DESMYTTER ajoute que la mise en place de la tarification incitative implique de lourds investissements (équipement bacs, véhicules etc...).*

*M. LECATRE souhaite connaître le mode de calcul de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères.*

*M. PINET répond que le SICTOM Nord Allier a un budget de fonctionnement, en dépenses et recettes, pour réaliser ses projets. Lorsque les recettes ne couvrent pas le besoin de dépenses, on appelle un produit de TEOM auprès des communautés de communes et d'agglomération membres du SICTOM Nord Allier. Ce volume définit le pourcentage d'augmentation de la TEOM.*

*M. le Président précise toutefois, que contrairement aux communes, le syndicat ne bénéficie pas de l'augmentation des bases. C'est pourquoi il faut augmenter les taux.*

*M. le Président fait procéder au vote des comptes de gestion du receveur 2016.*

➤ **Comptes de gestion du receveur - exercice 2016**

**Budget Principal - budget annexe collecte sélective - budget annexe CSDU**

**Extrait de la délibération**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Syndicat.

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

- ⇒ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur du SICTOM Nord Allier est en concordance avec le compte administratif établi par l'Ordonnateur,
- ⇒ **DECIDE** d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2016.

*M. PINET cède la place à M. Bernard EUZET, doyen de l'Assemblée, qui fait procéder au vote du compte administratif 2016.*

➤ **Approbation du Compte Administratif 2016**

**Budget Principal - budget annexe collecte sélective - budget annexe CSDU**

**Extrait de la délibération**

Réuni sous la présidence de Monsieur Bernard EUZET, doyen d'âge de l'Assemblée, Président de séance en application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2016, examine le compte administratif dudit exercice dressé par Monsieur PINET, Président du SICTOM Nord Allier qui s'est retiré au moment du vote.

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

- ⇒ **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation faite des comptes administratifs 2016,
- ⇒ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser établis,
- ⇒ **ARRETE** les résultats tels que définis dans le compte administratif, soit :

BUDGET PRINCIPAL	section de fonctionnement	section d'investissement	restes à réaliser 2016
dépenses	8 500 954,48 €	2 068 105,12 €	230 740 €
recettes	12 224 271,85 €	2 478 726,55 €	1 500 €
résultat de clôture	3 723 317,37 €	410 621,43 €	-229 240 €

BUDGET ANNEXE COLLECTE SELECTIVE	section de fonctionnement	section d'investissement	restes à réaliser 2016
dépenses	1 231 136,33 €	542 172,47 €	0 €
recettes	1 555 072,55 €	218 236,25 €	0 €
résultat de clôture	323 936,22 €	-323 936,22 €	0 €

BUDGET ANNEXE C.S.D.U.	section de fonctionnement	section d'investissement	restes à réaliser 2016
dépenses	2 408 280,15 €	951 262,40 €	15 340 €
recettes	3 886 461,79 €	379 714,96 €	0 €
résultat de clôture	1 478 181,64 €	-571 547,44 €	-15 340 €

M. PINET reprend sa place.

Le compte administratif étant voté à l'unanimité, M. PINET remercie l'assemblée de la confiance qui lui est accordée.

M. le Président fait procéder au vote de l'affectation du résultat d'exploitation 2016.

➤ **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016**

**Budget Principal - budget annexe collecte sélective - budget annexe CSDU**

Extrait de la délibération

VU la délibération du Conseil syndical du même jour approuvant les comptes de gestion 2016 du receveur,

VU la délibération du Conseil syndical du même jour approuvant les comptes administratifs 2016 du SICTOM Nord Allier,

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

⇒ **DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement 2016 du budget principal et des budgets annexes comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (en euros TTC)	section de fonctionnement	section d'investissement	restes à réaliser 2016
dépenses	8 500 954,48 €	2 068 105,12 €	230 740 €
recettes	12 224 271,85 €	2 478 726,55 €	1 500 €
résultat de clôture	3 723 317,37 €	410 621,43 €	-229 240 €

considérant le solde des restes à réaliser de : 229 240,00 €  
considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement - €

**il est proposé :**

- d'affecter au compte de réserves 1068 - €  
- de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de : 3 723 317,37 €

BUDGET ANNEXE COLLECTE SELECTIVE (en euros HT)	section de fonctionnement	section d'investissement	restes à réaliser 2016
dépenses	1 231 136,33 €	542 172,47 €	0 €
recettes	1 555 072,55 €	218 236,25 €	0 €
résultat de clôture	323 936,22 €	-323 936,22 €	0 €

considérant le solde des restes à réaliser de : - €  
considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement : - 323 936,22 €

**il est proposé :**

- d'affecter au compte de réserves 1068 323 936,22 €  
- de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de : - €

BUDGET ANNEXE C.S.D.U (en euros TTC)	section de fonctionnement	section d'investissement	restes à réaliser 2016
dépenses	2 408 280,15 €	951 262,40 €	15 340 €
recettes	3 886 461,79 €	379 714,96 €	0 €
résultat de clôture	1 478 181,64 €	-571 547,44 €	-15 340 €

considérant le solde des restes à réaliser de : 15 340,00 €  
considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement : - 586 887,44 €

**il est proposé :**

- d'affecter au compte de réserves 1068 586 887,44 €  
- de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de : 891 294,20 €

**4/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°1 : EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT DE CHEZY**

*Extrait de la délibération*

VU la délibération du 1<sup>er</sup> mars 2016 par laquelle le Conseil syndical a modifié l'autorisation de programme n°1 relative à la conduite d'opération, aux missions de coordination SPS et de contrôle technique et à la mission d'étude de sols,

VU la délibération du 30 mars 2017 par laquelle le Conseil syndical décide de mettre un terme au projet de réalisation d'une Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets (UTVD),

Monsieur le Président propose de revoir l'autorisation de programme n°1 comme suit :

numéro de l'AP	objet de l'AP		TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
n° 1 2009	DEPENSES	conduite d'opération	115 055,20 €	47 792,16 €	64 306,53 €	2 956,51 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT	études de sols	2 978,04 €	- €	2 978,04 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	- conduite d'opération	coordination SPS	18 028,28 €	- €	627,90 €	1 046,50 €	- €	2 914,80 €	3 168,00 €	- €	3 975,63 €	6 295,45 €	
	- études de sols	contrôle technique	16 131,75 €	- €	3 887,29 €	6 755,94 €	- €	2 305,46 €	3 183,06 €	- €	- €	- €	
	- coordination SPS	divers	5 648,50 €	1 352,00 €	1 296,50 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 000,00 €	- €	
	- contrôle technique	TOTAL	157 841,77 €	49 144,16 €	73 096,26 €	10 758,95 €	- €	5 220,26 €	6 351,06 €	- €	6 975,63 €	6 295,45 €	
	- divers												
	RECETTES	Autofinancement	135 511,50 €	49 144,16 €	73 096,26 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 975,63 €	6 295,45 €
		Emprunt	22 330,27 €	- €	- €	10 758,95 €	- €	5 220,26 €	6 351,06 €	- €	- €	- €	- €
		TOTAL	157 841,77 €	49 144,16 €	73 096,26 €	10 758,95 €	- €	5 220,26 €	6 351,06 €	- €	6 975,63 €	6 295,45 €	

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

⇒ **ACCEPTÉ** l'autorisation de programme n°1 telle que présentée pour un montant total de 157 841,77 €.

### **5/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°2 : EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT DE CHEZY**

#### Extrait de la délibération

**VU** la délibération du 1<sup>er</sup> mars 2016 par laquelle le Conseil syndical a modifié l'autorisation de programme n°2 relative à la mission de maîtrise d'œuvre,

**VU** la délibération du 30 mars 2017 par laquelle le Conseil syndical décide de mettre un terme au projet de réalisation d'une Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets (UTVD),

**CONSIDERANT** que la maîtrise d'œuvre est commune à la plateforme de compostage des déchets verts, au projet de l'UTVD et à l'extension de l'ISDND, les crédits 2017 sont maintenus au niveau proposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2017,

Compte tenu de la réalisation des dépenses de l'exercice 2016, et pour ajuster l'autorisation de programme au calendrier de l'opération, Monsieur le Président propose de revoir l'autorisation de programme n°2 comme suit :

numéro de l'AP	objet de l'AP		TOTAL	2010 - 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
n° 2 2010	DEPENSES	maîtrise d'œuvre	966 330,46 €	396 668,36 €	6 578,00 €	58 175,04 €	57 118,37 €	8 160,02 €	144 104,26 €	194 027,22 €	89 009,27 €	12 489,92 €
	EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT	divers	2 386,07 €	2 386,07 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	- maîtrise d'œuvre/divers	TOTAL	968 716,53 €	399 054,43 €	6 578,00 €	58 175,04 €	57 118,37 €	8 160,02 €	144 104,26 €	194 027,22 €	89 009,27 €	12 489,92 €
	RECETTES	Autofinancement	454 368,69 €	- €	6 578,00 €	- €	- €	8 160,02 €				
		Emprunt	514 347,84 €	399 054,43 €	- €	58 175,04 €	57 118,37 €	- €	144 104,26 €	194 027,22 €	89 009,27 €	12 489,92 €
		TOTAL	968 716,53 €	399 054,43 €	6 578,00 €	58 175,04 €	57 118,37 €	8 160,02 €	144 104,26 €	194 027,22 €	89 009,27 €	12 489,92 €

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

⇒ **ACCEPTÉ** l'autorisation de programme n°2 telle que présentée pour un montant total de 968 716,53 €.

### **6/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°3 : EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT DE CHEZY**

#### Extrait de la délibération

**VU** la délibération du 1<sup>er</sup> mars 2016 dans laquelle le Conseil syndical a modifié l'autorisation de programme n°3 relative aux travaux :

- d'extension de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux,
- de construction d'une unité de stabilisation valorisation des déchets,
- de construction d'une plateforme de compostage des déchets verts,
- de réalisation d'aménagements divers (voiries, clôture, aménagements paysagers, ...),



VU la délibération du 30 mars 2017 par laquelle le Conseil syndical décide de mettre un terme au projet de réalisation d'une Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets (UTVD),

Monsieur le Président propose de maintenir seulement les crédits liés à l'extension de l'ISDND et au solde de la plateforme de compostage des déchets verts et de revoir l'autorisation de programme n°3 comme suit :

numéro de l'AP	objet de l'AP		TOTAL	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
n° 3 2011	DEPENSES	marché process/ équipements/gén le chi/bâtiment	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		marché terrassement / VBD	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT - travaux - divers (publicités)	PFDV	5 226 383,03 €	- €	- €	777 078,46 €	3 970 568,57 €	257 443,81 €	221 292,19 €	- €	- €
		BMB-compostage OMR	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		ISDND	2 780 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	0,00 €	1 500 000,00 €	1 260 000,00 €
		divers	98 483,18 €	990,00 €	- €	2 460,06 €	10 033,12 €	- €	20 000,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>8 079 866,21 €</b>	<b>990,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>779 538,52 €</b>	<b>3 980 601,69 €</b>	<b>257 443,81 €</b>	<b>241 292,19 €</b>	<b>1 550 000,00 €</b>	<b>1 270 000,00 €</b>
	RECETTES	Autofinancement	7 151 589,77 €								
		Emprunt	- €	990,00 €	- €	779 538,52 €	3 843 825,25 €	527 556,19 €	234 792,19 €	1 550 000,00 €	1 270 000,00 €
		Subventions	928 276,44 €	- €	- €	- €	136 776,44 €	785 000,00 €	6 500,00 €	- €	- €
		<b>TOTAL</b>	<b>8 079 866,21 €</b>	<b>990,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>779 538,52 €</b>	<b>3 980 601,69 €</b>	<b>257 443,81 €</b>	<b>241 292,19 €</b>	<b>1 550 000,00 €</b>	<b>1 270 000,00 €</b>

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'approuver le bilan financier prévisionnel présenté, établi sous la forme d'autorisation de programme et de crédits de paiement.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité:

⇒ **ACCEPTE** l'autorisation de programme n°3 telle que présentée pour un montant total de 8 079 866,21€.

## **7/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°8 : REALISATION DE QUAI DE TRANSFERT**

### Extrait de la délibération

VU la délibération du 30 mars 2017 par laquelle le Conseil syndical décide de mettre un terme au projet de réalisation d'une Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets (UTVD), et de démarrer rapidement les études préliminaires à la construction de quai de transfert,

Monsieur le Président propose de créer une autorisation de programme n°8 - réalisation de quai de transfert, intégrant les frais d'études, de maîtrise d'œuvre, de SPS, de contrôle technique et les travaux, comme suit :

numéro de l'AP	objet de l'AP		TOTAL	2017	2018	2019	2020
n° 8 2017	DEPENSES	- maîtrise d'œuvre	250 000,00 €	125 000	56 250	56 250	12 500
		- coordination SPS	5 000,00 €	-	2 500	2 500	
		- contrôle technique	10 000,00 €	5 000	2 500	2 500	
		- travaux	2 500 000,00 €	-	1 000 000	1 500 000	-
		- divers	45 000,00 €	15 000	15 000	15 000	
		<b>TOTAL</b>	<b>2 810 000,00 €</b>	<b>145 000,00 €</b>	<b>1 076 250,00 €</b>	<b>1 576 250,00 €</b>	<b>12 500,00 €</b>
	RECETTES	Autofinancement					
		Emprunt	2 810 000,00 €	145 000	1 076 250	1 576 250	12 500
<b>TOTAL</b>		<b>2 810 000,00 €</b>	<b>145 000,00 €</b>	<b>1 076 250,00 €</b>	<b>1 576 250,00 €</b>	<b>12 500,00 €</b>	

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTE** l'autorisation de programme n°8 telle que présentée pour un montant total de 2 810 000,00 €.

## **8/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DECHETERIES**

### Extrait de la délibération

VU l'audit des déchèteries du SICTOM Nord Allier réalisé en 2016 par le bureau d'études Terroirs et Communautés, VU les préconisations établies pour les 7 déchèteries (hors déchèterie de Chézy), en distinguant les travaux obligatoires, les travaux recommandés et les travaux d'optimisation,

CONSIDERANT que le volume global de travaux est évalué à 2.5 M €,

Monsieur le Président propose de créer une autorisation de programme n°9 relative aux travaux sur le réseau de déchèteries, afin de répartir la charge d'investissement sur plusieurs exercices, soit de 2017 à 2024, comme suit :

numéro de l'AP	objet de l'AP		TOTAL	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
n° 9 2017	DEPENSES	- maîtrise d'œuvre	142 018 €	31 261	23 868	21 026	22 804	14 312	9 904	12 341	6 502
		- coordination SPS	9 600 €	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
	Travaux sur le réseau de déchèteries	- contrôle technique	14 400 €	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
		- travaux	2 366 940 €	264 360	513 300	282 300	418 560	341 580	135 480	194 640	216 720
		- divers	21 600 €	4 800	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400
		<b>TOTAL</b>	<b>2 554 558 €</b>	<b>303 421 €</b>	<b>542 568 €</b>	<b>308 726 €</b>	<b>446 764 €</b>	<b>361 292 €</b>	<b>150 784 €</b>	<b>212 381 €</b>	<b>228 622 €</b>
	RECETTES	Autofinancement	2 554 558 €	303 421	542 568	308 726	446 764	361 292	150 784	212 381	228 622
		Emprunt									
		<b>TOTAL</b>	<b>2 554 558 €</b>	<b>303 421 €</b>	<b>542 568 €</b>	<b>308 726 €</b>	<b>446 764 €</b>	<b>361 292 €</b>	<b>150 784 €</b>	<b>212 381 €</b>	<b>228 622 €</b>

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTE** l'autorisation de programme n°9 telle que présentée pour un montant total de 2 554 558 €.

## **9/ BUDGET CSDU : AUTORISATION DE PROGRAMME N°7 : COUVERTURE DEFINITIVE DE LA ZONE 3**

### Extrait de la délibération

VU la délibération du 1<sup>er</sup> mars 2016 par laquelle le Conseil syndical a modifié l'autorisation de programme n°7 relative à la couverture définitive de la zone 3,

Pour ajuster l'autorisation de programme au calendrier de l'opération, Monsieur le Président propose de modifier l'autorisation de programme n°7 comme suit :

numéro de l'AP	objet de l'AP		TOTAL	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
n° 7 2014	DEPENSES	- maîtrise d'œuvre	81 829,37 €		27 930,00 €	25 198,50 €	7 665,87 €	11 515,00 €	8 995,00 €	525,00 €
		- coordination SPS	4 735,20 €		1 428,00 €	- €	1 653,60 €	1 653,60 €		
	COUVERTURE FINALE DE LA ZONE 3	- travaux	1 140 083,12 €		211 658,47 €	324 223,53 €	196 201,12 €	204 000,00 €	204 000,00 €	- €
		- divers	18 583,78 €	108 €	5 412,00 €	2 691,12 €	10 000,00 €	372,66 €		
		<b>TOTAL</b>	<b>1 245 231,47 €</b>	<b>108,00 €</b>	<b>246 428,47 €</b>	<b>352 113,15 €</b>	<b>215 520,59 €</b>	<b>217 541,26 €</b>	<b>212 995,00 €</b>	<b>525,00 €</b>
	RECETTES	Autofinancement	1 245 231,47 €	108,00 €	246 428,47 €	352 113,15 €	215 520,59 €	217 541,26 €	212 995,00 €	525,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 245 231,47 €</b>	<b>108,00 €</b>	<b>246 428,47 €</b>	<b>352 113,15 €</b>	<b>215 520,59 €</b>	<b>217 541,26 €</b>	<b>212 995,00 €</b>	<b>525,00 €</b>

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTE** l'autorisation de programme n°7 telle que présentée pour un montant total de 1 245 231,47 €.

## **10/ EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017**

### **Extrait de la délibération**

**VU** la délibération du 22 février 2017 prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2017,

**VU** la proposition de budget primitif 2017 du SICTOM Nord Allier comprenant :

- le budget principal
- le budget annexe Collecte Sélective
- le budget annexe C.S.D.U.

**VU** l'avis du Bureau syndical réuni le 3 avril 2017,

**Le Conseil syndical, à l'unanimité :**

⇒ **ADOpte** le budget primitif 2017 tel que présenté dans le rapport.

## **11/ VOTE DES PRODUITS DE TEOM 2017**

### **Extrait de la délibération**

**VU** la délibération en date du 13 octobre 2004 créant 10 zones de service correspondant chacune à une fréquence d'un type de collecte des déchets ménagers ou assimilés,

**CONSIDERANT** que le SICTOM Nord Allier doit transmettre, à chaque communauté adhérente, un produit attendu global de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Monsieur le Président propose au Conseil syndical de retenir la répartition du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme indiqué ci-dessous :

<b>Communautés</b>	<b>TEOM 2017</b>
Moulins Communauté	7 038 708,19 €
Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire	1 231 284,52 €
Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais	555 236,05 €
Communauté de Communes Sud Nivernais	222 438,55 €
Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne	29 848,22 €
	<b>9 077 515,53 €</b>

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité, moins 2 voix contre :**

⇒ **ENTERINE** la répartition du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères telle que présentée.

## **12/ DETERMINATION DES CONDITIONS TARIFAIRES POUR LA REDEVANCE SPECIALE**

### **Extrait de la délibération**

**VU** la délibération du Conseil Syndical en date du 27 mars 2002 d'instauration de la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire desservi par le SICTOM Nord Allier,

**CONSIDERANT** que le cadre et les conditions générales d'application de la redevance spéciale font l'objet d'une contractualisation entre le SICTOM Nord Allier et le redevable recourant au service public d'élimination des déchets,

**CONSIDERANT** que cette convention détermine notamment la nature des obligations que le SICTOM Nord Allier et le redevable s'engagent à respecter,

Monsieur le Président propose au Conseil syndical :

- de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs de redevance spéciale suivants :

**Pour les déchets non ménagers :**

- × 0,0260 €/litre net de taxe pour l'enlèvement des déchets produits par les producteurs des déchets non ménagers présentant un volume supérieur à 340 litres par passage.

**Pour les produits recyclables :**

- × 0,0153 € hors taxe/litre pour les enlèvements sélectifs de produits recyclables, à partir de 340 litres par passage.

- de préciser que les modalités de mise en œuvre de la redevance spéciale font l'objet de conventions qui fixent, pour chaque redevable, les modalités d'exécution du service et de recouvrement,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits documents.

**Le Conseil syndical, à l'unanimité :**

- ⇒ **ACCEPTE** les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- ⇒ **PRECISE** que les modalités de mise en œuvre de la redevance spéciale font l'objet de conventions qui fixent, pour chaque redevable, les modalités d'exécution du service et de recouvrement,
- ⇒ **AUTORISE** son Président à signer lesdits documents.

**13/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC ECOFOLIO**

*Extrait de la délibération*

**VU** la délibération du 7 octobre 2013 par laquelle le Conseil syndical a approuvé la convention passée avec Ecofolio, l'éco-organisme en charge de la mise en place d'une REP (responsabilité élargie du producteur) pour la filière des papiers graphiques,

**CONSIDERANT** que cette convention, calée sur la durée de l'agrément ministériel délivré à Ecofolio, prenait fin au 31 décembre 2016,

**VU** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2016 délivrant l'agrément d'Ecofolio pour recouvrer l'éco-contribution sur la période 2017-2022,

**CONSIDERANT** la nécessité de proroger par un avenant ladite convention, afin que la collectivité puisse bénéficier des soutiens relatifs aux tonnages de déchets papiers collectés, triés et traités en 2016 et déclarés en 2017, soit en tout état de cause au 31 décembre 2017, étant précisé qu'il intègre également, pour l'année 2017, les évolutions du cahier des charges « de la filière des papiers graphiques » pour la période 2017-2022,

Monsieur le Président propose au Conseil syndical :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 proposé par Ecofolio, afin de proroger la convention initiale pour percevoir les soutiens relatifs aux tonnages de déchets papiers collectés, triés et traités en 2016 et déclarés en 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer électroniquement le présent avenant.

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

- ⇒ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 proposé par Ecofolio, cités ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** son Président à signer électroniquement le présent avenant.

**14/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LE SIROM DE LURCY LEVIS POUR LA GESTION DE LA CONVENTION ECOFOLIO**

*Extrait de la délibération*

**VU** la délibération du 30 juin 2015 par laquelle le Conseil syndical a autorisé le Président à signer la convention avec le SIROM de Lurcy-Lévis pour la gestion de la convention Ecofolio,

**VU** la délibération n°AG\_DEL170413\_15 du 13 avril 2017 approuvant l'avenant n°1 à la convention passée entre Ecofolio et le SICTOM Nord Allier,

**CONSIDERANT** la nécessité de proroger la convention initiale avec le SIROM de Lurcy-Lévis jusqu'au 31 décembre 2017,

Monsieur le Président propose au Conseil syndical :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention passée entre le SICTOM Nord Allier et le SIROM de Lurcy-Lévis pour la gestion de la convention Ecofolio, jusqu'au 31 décembre 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

- ⇒ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention avec le SIROM de Lurcy-Lévis pour la gestion de la convention Ecofolio jusqu'au 31 décembre 2017,
- ⇒ **AUTORISE** son Président à signer le présent avenant.

**15/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LE SIROM DE LURCY LEVIS POUR LA GESTION DU CONTRAT ECO-EMBALLAGES**

*Extrait de la délibération*

**VU** la délibération en date du 30 juin 2015 autorisant le Conseil syndical à signer une convention entre le SICTOM Nord Allier et le SIROM de Lurcy-Lévis, pour la gestion du contrat Eco-Emballages,

**CONSIDERANT** que l'agrément de l'éco-organisme est en cours de renouvellement, l'année 2017 est une année transitoire,

**VU** l'avenant n°1 au contrat passé entre Eco-Emballages et le SICTOM Nord Allier,

**CONSIDERANT** la nécessité de proroger la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2017,

Il est proposé au Conseil syndical :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention passée entre le SICTOM Nord Allier et le SIROM de Lurcy-Lévis pour la gestion du contrat Eco-Emballages, jusqu'au 31 décembre 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

- ⇒ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention avec le SIROM de Lurcy-Lévis pour la gestion du contrat Eco-Emballages jusqu'au 31 décembre 2017,
- ⇒ **AUTORISE** son Président à signer le présent avenant.

#### **16/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL**

- **Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) - du 30 mai au 5 juin 2017**

Visite du site pour les élus - rappel

- jeudi 1<sup>er</sup> juin : 9h30-11h
- jeudi 1<sup>er</sup> juin : 14h-15h30

inscriptions auprès de Vincent TISSIER en fin de réunion ou par mail ([sictomnordallier@sictomnordallier.fr](mailto:sictomnordallier@sictomnordallier.fr))

- **Dates des prochaines réunions**

x	CAO	4 mai 2017	15h	SNA
x	Bureau syndical	4 mai 2017	16h30	SNA
x	Conseil syndical	3 juillet 2017	18h	Cap cinéma
x	CCSPL	6 juin 2017	9h30	SNA
x	Bureau syndical	20 juin 2017	17h30	SNA
x	Conseil syndical	3 juillet 2017	18h	Cap Cinéma

- **Recrutement d'un Directeur Général des Services**

*M. le Président informe qu'à ce jour le poste de Directeur Général des Services, en remplacement de Sophie BONILLO, n'est pas pourvu. Compte tenu des délais nécessaires pour libérer un fonctionnaire d'une collectivité vers une autre collectivité, il y aura vraisemblablement peu ou pas de tuilage entre l'actuelle directrice et son successeur.*

#### **17/ QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'a été formulée par écrit au SICTOM Nord Allier.



*M. le Président invite l'ensemble des élus à procéder à la signature des documents relatifs aux budgets et comptes administratifs.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.*

Fait à Chézy, le 27 avril 2017  
Le secrétaire de séance,

Guillaume MARGELIDON